



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - fo-esr@ird.fr - www.foesr.fr

FO ESR reçu en audience par la PDG de l'IRD le 30 mai 2023

Madame Valérie Verdier, PDG de l'IRD, accompagnée d'Isabelle Benoit, secrétaire générale, Nathalie Parisotto, DRH adjointe, Cécile Damecour, secrétaire générale adjointe, a reçu une délégation FO ESR.

La délégation FO ESR, comme la PDG, affirme son attachement aux rencontres bilatérales.

Concernant la mission Philippe Gillet, la délégation précise que FO ESR a été auditionné.

Remarque : Dans un [communiqué du 21 février 2023](#), FO ESR a caractérisé la lettre de mission de la ministre à Philippe Gillet.

Représentation en Nouvelle-Calédonie

La direction informe la délégation FO qu'il y aura une inspection santé et sécurité au travail en juillet.

En réponse à une question FO ESR sur les fonctionnaires territoriaux de NC (dont la situation actuelle via une convention d'affectation de 2007 « *ne tient pas la route* » et alors que les 4 agents concernés demandent leur détachement à l'IRD), la direction répond qu'une mission de la DRH ira à Nouméa en juin, pour effectuer le travail de sortie de la convention avec le gouvernement de NC par mise à disposition ou détachement des personnels.

Par ailleurs, la négociation d'un accord d'établissement pour les contractuels est en bonne voie et devrait aboutir à la signature de FO. L'accord impliquant un reclassement, la mission de la DRH devrait conduire des entretiens individuels.

FO ESR a demandé pourquoi les contractuels ne touchent pas le complément de service à la mer.

La direction répond que ce dispositif de complément pour les fonctionnaires existe à cause de la faiblesse de l'indemnité de service à la mer (que touchent également les contractuels). Comme il s'appuie sur la PPRS, il ne peut s'appliquer qu'aux fonctionnaires. La direction explique que l'IRD plaide pour une revalorisation de l'indemnité de service à la mer auprès du ministère, ce qui répondrait aussi à la problématique que sur un bateau, les personnels dépendent de plusieurs employeurs, et ont divers dispositifs complémentaires.

Répondant à une question de FO ESR, la direction explique que le forfait mobilité durable ne s'applique pas à l'étranger et qu'il est à l'étude pour les départements d'outre mer. Et qu'en ce qui concerne les collectivités d'outre-mer, c'est plus compliqué et ce n'est pas pour l'instant à l'ordre du jour.

Bondy

La PDG assure à la délégation FO que la réussite du projet de fermeture de Bondy est un enjeu majeur pour l'institut et qu'elle mobilise toutes les forces.

FO ESR demande s'il va y avoir un arrêté de restructuration.

La direction répond qu'elle discute avec le ministère pour voir si c'est possible. Quand bien même, il faudrait compléter le dispositif pour les non fonctionnaires.

FO ESR fait part du manque de communication sur l'avancée du projet, une newsletter indique la création d'un groupe de travail mais la composition nominative de ce groupe n'est pas connue et il n'y a pas de compte rendu de ses réunions.

La direction indique que les comptes rendus sont internes, il y a des réunions mensuelles avec des représentants des équipes afin d'exposer les difficultés et voir comment y remédier. Le projet a glissé dans le temps. Elle précise qu'il faut informer mais que cela ne passe pas forcément par ce comité. La direction ne répond pas pour l'instant sur la composition de ce groupe. Elle indique qu'il y aura mise à disposition d'informations aux agents dans les prochaines semaines. La direction indique aussi être consciente de l'attente d'informations.

FO ESR demande où en est le recrutement d'un coordonnateur de projet.

La direction répond qu'il y a des candidats et qu'il y aura une décision avant l'été. La date de prise de fonction est à définir.

Montpellier

FO ESR informe la direction qu'à la F3SCT Occitanie début mai il a été fait état de la restructuration FIM-LSTM. La délégation FO ESR expose les difficultés et problèmes : des personnes sans repositionnement, une cohabitation avec des locaux communs difficiles... Il y a beaucoup de signalements. FO ESR estime que ces problèmes devraient être examinés à la F3SCT de l'établissement.

La PDG répond que le Directeur Délégué à la Science suit le dossier et rencontre les responsables d'unités, en lien avec les directions de département, le CIRAD, l'INRAE et l'Université de Montpellier. Elle précise que dans le cadre d'un projet immobilier, il y a aura un agrandissement.

La direction ajoute que la RH locale accompagne les agents, est au courant des tensions, a eu des alertes. Une chargée de mission accompagne les managers.

FO ESR insiste sur le fait qu'il y a beaucoup de signalements, donc des difficultés, qui risquent de durer encore des mois puisque la cohabitation doit durer jusqu'à la fin de l'année.

Restauration des agents

FO ESR fait remonter l'information que le prix du plateau repas à Bondy a augmenté de près de 6 %.

La direction indique ne pas être au courant. Par contre elle informe que le coût du marché a augmenté et qu'au vu de l'utilisation de la cantine, c'est assez coûteux.

FO ESR : les agents qui n'ont pas accès à la restauration collective bénéficient-ils de titres-restaurant ?

La DRH indique que 65 % des agents ont accès à la restauration collective. Elle nous informe d'une refonte en cours de la restauration collective dans le but d'harmonisation. Concernant les 35 % restant, lorsqu'il y a un vrai collectif, l'IRD essayera de créer quelque chose. S'il n'y a pas d'autre solution, l'agent aura des titres-restaurant. Sur les tarifs, la direction veut proposer une tarification unique, quitte à avoir un tarif étudiant.

FO ESR demande ce qu'il en est des agents en télétravail.

La direction répond qu'il y a eu une décision du CE. Les agents qui bénéficient de titres-restaurant car il n'ont pas accès à une restauration collective ont des titres-restaurant quand ils sont en télétravail. Cela a été mis en œuvre au 1^{er} janvier.

La direction indique que l'impact financier serait énorme si tous les TT bénéficiaient de titres-restaurant et que c'est un sujet fonction publique.